

Objectif 10 000 logements accompagnés



MARIE-NOELLE LIEMANN, présidente de la Fédération des coopératives d'Hlm, chargée de mettre en œuvre le programme 10 000 logements accompagnés par le comité exécutif de l'USH.
© D. Thierry/USH

Proposer tout de suite un logement et assurer un accompagnement adapté

Notre Mouvement s'est engagé, lors du congrès Hlm de Rennes, à réaliser 10 000 logements accompagnés et l'Etat, par le Pacte d'objectifs, a apporté son soutien à cette proposition.

Il s'agit pour les organismes Hlm de concevoir des réponses nouvelles face aux problèmes de plus en plus importants rencontrés tant par les locataires actuels que par les demandeurs de logements sociaux, qu'ils soient prioritaires au titre du Dalo, sortant de structures d'hébergement ou tout simplement inscrits sur le fichier des mal-logés. Par cette démarche, le Mouvement souhaite expérimenter et développer des solutions diversifiées en direction de publics qui, au-delà de leur faibles ressources, rencontrent d'autres difficultés et doivent être accompagnés pour s'insérer durablement et correctement dans leur logement et son environnement.

L'idée est différente des dispositifs existants car il s'agit, pour les personnes ainsi logées, d'entrer de plein droit dans le cadre du logement social, à savoir d'être assurées du maintien dans le parc et non plus d'être ballottées entre différentes structures temporaires dans une précarité très déstabilisatrice. Le plus souvent, il s'agira pour l'organisme Hlm de proposer tout de suite un logement et d'assurer un accompagnement adapté. La personne sera ainsi au centre de l'intervention et il pourra même être imaginé de modifier le statut du logement plutôt que de la faire déménager. Dans d'autres cas, cela pourra être la garantie d'un parcours au sein du parc, sans fragilisation

du locataire, en répondant à chaque étape à ses besoins d'adaptation et à son cheminement personnel. Il n'y a pas en la matière une seule voie pour réussir la stabilisation de chacun comme locataire et lui garantir son droit au logement décent et pérenne. Il s'agit donc d'engager des innovations qui permettront ensuite de mettre en place, de façon généralisée, toute une palette d'offres nouvelles avec des financements adaptés, en tenant compte des besoins des territoires. Un comité d'orientation de ce nouveau programme associant le monde associatif et l'Etat a été mis en place. L'Etat, partenaire financier, est particulièrement attentif aux solutions imaginées pour les demandeurs Dalo ou pour les victimes de violences conjugales.

Des organismes Hlm venant de toutes les régions ayant manifesté leur intérêt pour cette démarche ont été associés à la préparation de l'appel à projets qui va être lancé, et auquel, je l'espère, les réponses et propositions seront nombreuses et variées.

A l'évidence, notre Mouvement ne découvre pas cet enjeu majeur. De nombreux organismes Hlm ont déjà mis en place des structures, des services, des réponses, des nouvelles formes d'habitat pour réussir l'insertion de personnes en difficultés dans leur logement.

Nous publierons au cours de l'année 2014 un premier bilan, un regard sur ce qui est déjà fait et qui peut guider et inspirer de nouvelles actions.

Les organismes Hlm ne sont pas uniquement des gestionnaires d'un patrimoine – c'est important bien sûr – ils sont en même temps des acteurs à l'écoute des locataires, de leurs besoins, ce sont des acteurs du vivre ensemble. Avec cette initiative des 10 000 logements Hlm accompagnés, nous espérons créer de nouveaux outils pour sans cesse mieux garantir à chacun le droit au logement et lui permettre ainsi de trouver toute sa place dans la société.